

REGLEMENT
De la
COUPE DE BOURGOGNE
DES CLUBS
de
DIVISION REGIONALE

Préambule :

Le Comité de Bourgogne de Cyclisme met en place une Division Régionale afin de classer les clubs ayant une activité à rayonnement régional (et/ou national) afin de valoriser leur activité. Ce classement des clubs concerne avant tout les coureurs de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie et Juniors participant aux épreuves du calendrier du Comité de Bourgogne de Cyclisme. Ce classement est mis en place par le Comité de Bourgogne de Cyclisme.

Article 1 : Les clubs de Division Régionale

Le classement des Clubs de Division Régionale du Comité de Bourgogne de Cyclisme concerne tout club ayant en son sein des coureurs de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie et juniors.

Durant les périodes d'affiliation et de prise de licence, le Président de club remet au Comité de Bourgogne de Cyclisme son intention de participer au Classement des Clubs de Division Régionale de Bourgogne.

Le club doit disposer à ce moment d'un minimum de 3 coureurs de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie et Juniors.

Egalement, cette équipe doit être encadrée par un cadre fédéral titulaire du BF 2 ou du BF 3 (En 2011, cette disposition sera allégée mais devra se régulariser pour 2012).

Article 2 : Les épreuves du Classement des Clubs de Division Régionale

Les épreuves comptant pour le Classement des Clubs de Bourgogne de Division Régionale sont les épreuves du calendrier régional suivantes :

- | | | |
|---|--------|--------|
| • 1ère et 2ème catégorie : | 1.12.5 | 2.12.6 |
| • 1ère, 2ème et 3ème catégorie : | 1.12.6 | 2.12.6 |
| • 1ère, 2ème, 3ème catégorie et juniors : | 1.12.7 | 2.12.7 |
| • 2ème catégorie : | 1.24.0 | 2.24.0 |
| • 2ème et 3ème catégorie : | 1.24.1 | 2.24.1 |
| • 2ème, 3ème catégorie et juniors : | 1.24.2 | 2.24.2 |

Article 3 : L'établissement du règlement

Chaque année, le Comité de Bourgogne de Cyclisme édite un règlement pour la mise en place du Classement des Clubs de Division Régionale. Le Comité de Bourgogne de Cyclisme en assure l'application.

Article 4 : la mise en Place du Classement

Le Comité de Bourgogne de Cyclisme a la charge de :

- Recenser les clubs candidats au Classement des Clubs de Division Régionale
- Etablir à son convenance le Classement des Clubs de Division Régionale
- Mettre en place une cérémonie après la dernière épreuve comptant pour ce classement récompensant les Clubs de Division Régionale promus

Article 5 : la mise en Place du Classement

Les arbitres présents sur les épreuves du calendrier régional Comité de Bourgogne de Cyclisme ont la charge d'effectuer un classement des équipes participant au Classement des Clubs de Division Régionale sur la base de l'attribution souhaitée par le présent règlement.

Article 6 : la mise en Place du Classement

Les organisateurs d'épreuves du calendrier régional du Comité de Bourgogne de Cyclisme ont la charge de vérifier la mise en place du classement sur leur épreuve. Ils ont, en outre, la charge de s'assurer que les résultats ont été transmis au comité régional.

Il leur est possible d'utiliser pour cette diffusion leur propre fichier informatique, validé par les arbitres présents sur l'épreuve.

Article 7 : l'Attribution des points lors des épreuves :

Le classement par équipes est établi à l'issue de chaque épreuve sur la base des 3 premiers coureurs de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie et juniors de chaque club (sauf règlement interne à l'épreuve comme pour les courses par étapes ou le classement par équipe peut être établi au temps) et s'ensuit une attribution de points aux équipes :

**25, 20, 17, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points aux équipes classées.
Toute équipe non classée participant reçoit 1 point.**

Pour les épreuves par étapes, le classement général seulement attribue des points.

Article 8 : Les bonifications

Les places individuelles sur certaines épreuves donnent droit à des bonifications pour le classement par équipe :

- Championnats régionaux sur route en ligne des 2^{èmes} et 3^{ème} catégories
- Championnats régionaux sur route en ligne des Juniors
- Championnats régionaux sur route CLM (classement des 2^{ème} et 3^{èmes} catégories des Clubs de Division Régionale)
- Championnats régionaux sur piste (Classement des 2^{èmes} et 3^{èmes} catégories et juniors des Clubs de Division Régionale)

Les 5 premiers de chaque classement des ces Championnats rapportent respectivement à leur club : 10, 8, 6, 4 et 2 points.

- La participation au championnat de Contre La Montre par équipe donne droit à un bonus de 10 points **par équipe 2^{ème}, 3^{ème} catégorie et Junior présente** au départ.

Article 9 : La Diffusion du Classement

Le Comité de Bourgogne de Cyclisme est tenu de communiquer régulièrement le Classement des Clubs de Division Régionale via :

- Le V.I.B.
- Son Site Internet
- La presse régionale
- La France Cycliste

Article 10 : Mesures disciplinaires

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné ne donneront pas lieu à un ajustement du classement.



COMITE DE
BOURGOGNE
DE CYCLISME



Classement des Clubs de Division Régionale
Comité Régional de Bourgogne
INSCRIPTION DES CLUBS A LA DIVISION REGIONALE
Date limite : 30 Janvier 2011

Club :

Président :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Cadre technique :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Diplôme : BF 2 BF 3 BEES BEES 2° Prof. Sport

COUREURS PARTICIPANT AU CLASSEMENT DES CLUBS DE DIVISION REGIONALE

Coureur	Nom	Prénom	Catégorie
1			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
2			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
3			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
4			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
5			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
6			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
7			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
8			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
9			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
10			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
11			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>
12			2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/>

Avis du Comité Régional :	Signature du Président :
---------------------------	--------------------------